

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**  
**COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril, à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 avril, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Paul QUILICHINI.

<p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 15</p>	<p>Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BAGGIONI Lionnel, BARTOLI Catherine, CASTELLANI Jacqueline, CHIESI Jean-Luc, GIUDICELLI Paul, GIUSEPPI Eugénie, MANICCIA Christophe, QUILICHINI Céline, QUILICHINI Paul</p> <p>Etaient absents :</p> <p>Etaient représentés : CESARI Jacques, LESAGE Anne-Lise, LOTTIN Elodie, SAMPIERI Jean-Pierre, WIRTZ Sylvie</p> <p>Secrétaire de séance : GIUSEPPI Eugénie</p> <p>Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p>
--	--

**Objet : Approbation budget primitif Commune**

Le Maire rapporte au Conseil Municipal,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune M57 présenté et arrêté lors de la séance de ce jour.

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées successivement l'une après l'autre par chapitre selon les montants suivants :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	2 790 087,52 €	2 790 087,52 €
<b>Section d'investissement</b>	1 954 405,03 €	1 954 405,03 €
<b>Total</b>	4 744 492,55 €	4 744 492,55 €


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE** : Approuver le budget primitif de la commune (M57) arrêté, comme suit, au chapitre pour chacune des sections :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	2 790 087,52 €	2 790 087,52 €
<b>Section d'investissement</b>	1 954 405,03 €	1 954 405,03 €
<b>Total</b>	4 744 492,55 €	4 744 492,55 €

Voix POUR	15
Voix CONTRE	
ABSTENTION	
NON-PARTICIPATION	

<p>Affichée et transmise en Préfecture le :</p> <p>06/05/2026</p>	<p>Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 30 avril 2026, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/05/2026</p> <p style="text-align: right;"><b>Le Maire</b> <b>Paul QUILICHINI</b></p> 
---	--